



Cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés



New York,
Doha,

Distr. limitée
2 mars 2023
Français
Original : anglais

Point 11 de l'ordre du jour

Adoption du rapport

Projet de rapport

Rapporteur général : Tumasie Blair (Antigua-et-Barbuda)

I. Organisation des travaux et autres questions d'organisation

A. Date et lieu de la Conférence

1. Conformément à la résolution [76/251](#) de l'Assemblée générale, la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés s'est déroulée en deux parties. La première partie a eu lieu au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, le 17 mars 2022, avec deux séances plénières.
2. La deuxième partie de la Conférence s'est tenue à Doha du 5 au 9 mars 2023, avec 10 séances plénières et huit tables rondes thématiques de haut niveau.
3. La Conférence s'est déroulée conformément aux résolutions [73/242](#), [74/232](#) A et B, [75/227](#) et [76/251](#) ainsi qu'à la décision 76/551 de l'Assemblée générale.

B. Participation

4. La liste des participants figure dans le document publié sous la cote [A/CONF.219/2023/INF/1](#).

C. Ouverture de la Conférence

5. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et son représentant ont ouvert la Conférence en qualité de Présidents provisoires, conformément à l'article 17 du règlement intérieur provisoire.
6. À la 1^{re} séance plénière de la première partie de la Conférence, le 17 mars 2022, le Président de la Conférence, Mohamed bin Abdulrahman Al Thani, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Président du Malawi, Lazarus McCarthy Chakwera, au nom des pays les moins avancés, ont fait des déclarations.



7. À la 1^{re} séance plénière de la deuxième partie de la Conférence, le 5 mars 2023, les personnes suivantes ont fait des déclarations : le Président de la Conférence, Tamim bin Hamad Al Thani ; le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ; le Président de l'Assemblée générale, Csaba Kőrösi ; la Présidente du Conseil économique et social, Lachezara Stoeva ; le Président de la République du Malawi et Président du Groupe des pays les moins avancés, Lazarus McCarthy Chakwera ; la Première Ministre du Bangladesh, Sheikh Hasina ; le Ministre des affaires étrangères de la Türkiye, Mevlüt Çavuşoğlu, au nom du Président de la Türkiye ; un jeune représentant d'un pays moins avancé, Reekelitsoe Molapo du Lesotho.

D. Élection du Président et des autres membres du Bureau de la Conférence

8. À la 1^{re} séance plénière de la deuxième partie de la Conférence, le 5 mars 2023, l'Émir du Qatar, Tamin bin Hamad Al Thani, a été élu par acclamation Président de la Conférence, après que Mohammed bin Abdulrahman Al-Thani eut renoncé à cette fonction, conformément à l'article 9 du règlement intérieur de la Conférence.

9. À la même séance ont été élus Vice-Présidents par acclamation :

États d'Afrique : Djibouti, Mauritanie et Maroc

États d'Asie et du Pacifique : Bangladesh et Népal

États d'Europe orientale : Lettonie, Pologne et Slovaquie

États d'Amérique latine et des Caraïbes : Antigua-et-Barbuda, République dominicaine et Paraguay

États d'Europe occidentale et autres États : Malte et Portugal

10. Le Qatar a été élu par acclamation Vice-Président de droit le 17 mars 2022, pendant la première partie de la conférence.

11. À la 1^{re} séance plénière de la deuxième partie, le 5 mars 2023, Tumasie Blair (Antigua-et-Barbuda) a été élu Rapporteur général par acclamation.

E. Adoption du règlement intérieur

12. À la 1^{re} séance plénière de sa première partie, la Conférence a adopté son règlement intérieur ([A/CONF.219/2022/2](#)).

F. Adoption de l'ordre du jour de la Conférence

13. Également à la 1^{re} séance plénière de sa première partie, la Conférence a adopté son ordre du jour ([A/CONF.219/2022/1](#)) :

1. Ouverture de la Conférence.
2. Élection à la présidence.
3. Adoption du règlement intérieur.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Élection aux sièges du Bureau autres que la présidence.
6. Organisation des travaux et questions diverses.
7. Pouvoirs des représentants participant à la Conférence :

- a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs ;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
8. Débat général.
 9. Tables rondes thématiques de haut niveau.
 10. Examen du ou des projet(s) de document(s) final(s).
 11. Adoption du rapport.
 12. Clôture de la Conférence.

G. Organisation des travaux, notamment constitution des organes subsidiaires, et autres questions d'organisation

14. À la 1^{re} séance plénière de sa deuxième partie, la Conférence a approuvé le projet d'organisation de ses travaux ([A/CONF.219/2023/1](#)).

H. Pouvoirs des représentantes et représentants participant à la Conférence

15. Aux termes de l'article 4 du règlement intérieur de la Conférence :

Une commission de vérification des pouvoirs comprenant neuf membres est nommée au début de la Conférence. Sa composition est fondée sur celle de la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-seizième session. La Commission examine les pouvoirs des représentants et fait immédiatement rapport à la Conférence.

16. À la 1^{re} séance plénière de la première partie de la Conférence, la Conférence, conformément à l'article 4 de son règlement intérieur, a nommé une commission de vérification des pouvoirs composée des États suivants : Bahamas, Bhoutan, Chili, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Namibie, Sierra Leone et Suède.

I. Documentation

17. La liste des documents dont la Conférence était saisie figure à l'annexe du présent rapport.

II. Débat général

18. [*À compléter*]

III. Tables rondes thématiques de haut niveau

Table ronde 1 : investir dans les habitants des pays les moins avancés pour ne laisser personne de côté

19. [*À compléter*]

Table ronde 2 : mettre la science, la technologie et l'innovation au service du développement durable des pays les moins avancés

20. [À compléter]

Table ronde 3 : la transformation structurelle, moteur de la prospérité dans les pays les moins avancés

21. [À compléter]

Table ronde 4 : renforcer la participation des pays les moins avancés au commerce international et à l'intégration régionale

22. [À compléter]

Table ronde 5 : faire face aux changements climatiques et agir pour l'environnement

23. [À compléter]

Table ronde 6 : relèvement durable après la pandémie et renforcement de la résilience des pays les moins avancés face aux chocs à venir

24. [À compléter]

Table ronde 7 : mobilisation des ressources et renforcement des partenariats mondiaux pour le développement durable dans les pays les moins avancés

25. [À compléter]

Table ronde 8 : soutenir une sortie durable et irréversible de la catégorie des pays les moins avancés

26. [À compléter]

IV. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

27. À la 10^e séance plénière de sa deuxième partie, le 9 mars 2023, la Conférence a examiné le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs ([A/CONF.219/2023/2](#)).

28. [À compléter]

V. Document final de la Conférence

29. À la 1^{re} séance plénière de sa première partie, la Conférence a adopté le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés ([A/CONF.219/2022/L.1](#)), qui a ensuite été adopté par l'Assemblée générale le 1^{er} avril 2022 dans sa résolution [76/258](#). Les représentants des États suivants ont fait des déclarations pour expliquer leur vote après l'adoption du document final : Pakistan (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), Botswana (au nom des pays en développement sans littoral), Lesotho (au nom du Groupe des États d'Afrique), Barbade (au nom de la Communauté des Caraïbes), Antigua-et-Barbuda (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), Australie (également au nom de la Nouvelle-Zélande), Bangladesh (au nom des Coprésidents du Comité préparatoire de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés), Sénégal, Japon, Indonésie, République démocratique populaire lao, Inde, République de

Corée, Égypte, Türkiye, États-Unis d'Amérique, Angola, Fédération de Russie, Cuba, Maroc, Chine, Brésil, Éthiopie, Cambodge, Népal, Bhoutan, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Maldives, Saint-Siège, Algérie, Hongrie, Afrique du Sud, Gambie et Ouganda.

30. À la 10^e séance plénière de sa deuxième partie, le 9 mars 2023, la Conférence a adopté [*à compléter*].

VI. Adoption du rapport de la Conférence

31. Également à la 10^e séance plénière de la deuxième partie de la Conférence, le Rapporteur général a présenté le projet de rapport de la Conférence ([A/CONF.219/2023/L.2](#)).

VII. Clôture de la Conférence

32. [*À compléter*]

Annexe

Liste des documents

[À compléter]
